



Assemblée générale

Distr.
GENÈVE

A.C. 5.42/40 Add. 26
23 novembre 1987
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 114 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987

Exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies
pour l'exercice biennal 1986-1987

Rapport du Secrétaire général

Additif

Chapitre 26. Activités juridiques

Tableau 26.1

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1. Budget ordinaire							
Montant révisé du crédit ouvert pour 1986-1987	Montant estimatif des dépenses additionnelles						Dépenses effectives prévues pour 1986-1987
	Inflation	Taux de change	Mesures d'économie	Décisions des organes directeurs	Autres changements	Total	
16 282,1	(2,4)	(201,9)	2 303,9)	-	(469,6)	(2 574,0)	13 708,1
2. Fonds extra-budgétaires							
Dépenses précédemment prévues pour 1986-1987	Origine des fonds						
	a) Services d'appui à :						
1 018,7	i) D'autres organismes des Nations Unies						879,7
<u>183,6</u>	ii) Des programmes extra-budgétaires						<u>169,2</u>
1 202,3	Total a)						1 048,9
	b) Activités de fond :						
	Total b)						
	c) Projets opérationnels :						
	Total c)						
1 202,3	Total a), b) et c)						1 048,9
17 484,4	Total 1 et 2						14 757,0

/...

Tableau 26.2

Budget ordinaire : répartition des montants révisés, par programme

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Montant révisé des crédits ouverts pour 1986-1987	Montant estimatif des dépenses additionnelles						Dépenses effectives prévues pour 1986-1987
		Inflation	Taux de change	Mesures des organes directeurs	Autres changements	Total	Total	
A. Organes directeurs :								
1. Commission du droit international	1 463,3	6,4	51,7	(79,8)	-	(91,1)	(112,8)	1 350,5
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	313,0	0,4	19,7	(29,2)	-	(30,7)	(39,8)	273,2
3. Tribunal administratif des Nations Unies, y compris son secrétariat	523,3	1,0	-	(76,1)	-	104,0	28,9	552,2
Total A	2 299,6	7,8	71,4	(185,1)	-	(17,8)	(123,7)	2 175,9
B. Réunions et conférences spéciales								
	74,5	-	-	-	-	(57,8)	(57,8)	16,7
Total B	74,5	-	-	-	-	(57,8)	(57,8)	16,7
C. Bureau des affaires juridiques :								
1. Direction exécutive et administration	2 455,4	(6,1)	-	(273,0)	-	(32,6)	(311,7)	2 143,7
2. Service du droit commercial international	2 001,8	(13,6)	130,5	(211,5)	-	(173,2)	(267,8)	1 734,0

Tableau 26.2 (suite)

Programmes	Montant révisé des crédits ouverts pour 1986-1987	Montant estimatif des dépenses additionnelles						Dépenses effectives prévues pour 1986-1987
		Inflation	Change	Mesures d'économie	Autres changements	Total	Total	
3. Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités; enregistrement et publication des traités	4 583,9	12,7	-	(1 267,3)	-	401,8	(852,8)	3 731,1
4. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	249,0	2,5	-	-	-	-	2,5	251,5
5. Division de la codification	2 466,5	(3,1)	-	(252,3)	-	(467,3)	(722,7)	1 743,8
6. Division des questions juridiques générales	2 151,4	(2,6)	-	(114,7)	-	(122,7)	(240,0)	1 911,4
Total C	13 908,0	(10,2)	130,5	(2 118,8)	-	(394,0)	(2 392,5)	11 515,5
CAL A, B et C	16 282,1	(2,4)	201,9	(2 303,9)	-	(469,6)	(2 574,0)	13 708,1

Tableau 26.3

Budget ordinaire : répartition du montant estimatif des dépenses additionnelles, par programme et par principal objet de dépense

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Frais de personnel	Frais de voyage	Imprimerie	Autres services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Fournitures, accessoires, mobilier et matériel	Divers	Total
A. Organes directeurs :								
1. Commission du droit international	-	(62,5)	2,9	(53,2)	-	-	-	(112,8)
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	-	(36,5)	(3,3)	-	-	-	-	(39,8)
3. Tribunal administratif des Nations Unies, y compris son secrétariat	(21,8)	71,2	(20,5)	-	-	-	-	28,9
Total A	(21,8)	(27,8)	(20,9)	(53,2)	-	-	-	(123,7)
B. Réunions et conférences spéciales								
	5,7	(15,9)	(47,6)	-	-	-	-	(57,8)
Total B	5,7	(15,9)	(47,6)	-	-	-	-	(57,8)
C. Bureau des affaires juridiques :								
1. Direction exécutive et administration	(188,5)	(3,0)	(138,6)	-	23,1	(4,7)	-	(311,7)
2. Service du droit commercial international	(277,7)	(1,9)	-	-	-	11,8	-	(267,8)

Tableau 26.3 (suite)

Programmes	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Imprimerie	Autres services contractuels	Frais généraux de fonc- tionnement	Fourni- tures, accés- soires, mobilier et matériel	Divers	Total
3. Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités; enregis- trément et publi- cation des traités	(197,7)	-	(655,1)	-	-	-	-	(852,8)
4. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	-	-	-	-	-	-	2,5	2,5
5. Division de la codification	(639,4)	(11,9)	(71,4)	-	-	-	-	(722,7)
6. Division des questions juridiques générales	(236,4)	(3,6)	-	-	-	-	-	(240,0)
Total C	(1 539,7)	(20,4)	(865,1)	-	23,1	7,1	2,5	(2 392,5)
TOTAL A, B et C	(1 555,8)	(64,1)	(933,6)	(53,2)	23,1	7,1	2,5	(2 574,0)

I. ORGANES DIRECTEURS

A. Traitements et dépenses communes de personnel (Diminution : 21 800 dollars)

26.1 Cette diminution concerne le secrétariat du Tribunal administratif et est imputable aux facteurs suivants : le poste de secrétaire exécutif a été pourvu à une classe inférieure à la classe prévue, ce qui s'est traduit par des économies pour la première moitié de l'exercice biennal au titre des postes permanents (11 100 dollars); les prestations et indemnités ont été inférieures aux taux standards pour les dépenses communes de personnel (9 000 dollars); des mesures d'économie ont été appliquées pour le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (1 700 dollars).

B. Frais de voyage (Diminution : 27 800 dollars)

26.2 Cette diminution résulte des facteurs suivants : absence d'un certain nombre de membres aux sessions de la Commission du droit international et abrègement de la durée de la trente-huitième session, ramenée à 10 semaines, et de la trente-neuvième session, ramenée à 11 semaines, par mesure d'économie (62 500 dollars); diminution au titre de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) (36 500 dollars), due au fait que le Président a assisté à la session de l'Assemblée générale pour une période plus courte que prévue, que le nombre de réunions des groupes de travail a été réduit de six à quatre et que la durée de la dix-neuvième session de la CNUDCI a été écourtée d'une semaine conformément aux mesures d'économie prises par le Secrétaire général. Ces économies ont été contrebalancées par des dépenses additionnelles (71 200 dollars) pour le Tribunal administratif des Nations Unies, du fait que la vingt-septième session (1986) du Tribunal a été prolongée de deux semaines et que les vingt-neuvième et trentième sessions (1987) ont été prolongées d'une semaine chacune. En 1986, le Tribunal a également tenu une session extraordinaire d'une semaine à Londres.

C. Travaux contractuels d'imprimerie (Diminution : 20 900 dollars)

26.3 Cette diminution résulte du report de la réimpression des volumes III et IV des Jugements du Tribunal administratif (20 500 dollars), par mesure d'économie, et des diminutions au titre de la CNUDCI (3 300 dollars). Cette diminution est partiellement contrebalancée par une augmentation de 2 900 dollars pour les publications de la Commission du droit international. Ces sommes font partie du compte qui est géré comme un tout par le Comité des publications.

D. Honoraires (Diminution : 53 200 dollars)

26.4 Le solde inutilisé de 53 200 dollars est dû à l'absence de certains membres de la Commission du droit international lors des sessions de cet organe et au fait que la durée des sessions a été raccourcie pendant l'exercice biennal, par mesure d'économie.

II. REUNIONS ET CONFERENCES SPECIALES

A. Traitements et dépenses communes de personnel et frais de voyage (Diminution : 10 200 dollars)

26.5 Cette diminution résulte des économies réalisées au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance (15 900 dollars), du fait que seulement deux représentants de mouvements de libération nationale, et non trois comme prévu, ont assisté à la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités entre Etats et organisations internationales. Ces économies ont été partiellement contrebalancées par des dépenses de 5 700 dollars pour les honoraires du Rapporteur spécial.

B. Travaux contractuels d'imprimerie (Diminution : 47 600 dollars)

26.6 Par mesure d'économie, on a décidé de ne pas éditer et de ne pas faire imprimer à l'extérieur le manuscrit des actes de la Conférence susmentionnée, ce qui a permis d'économiser 47 600 dollars.

III. BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES

A. Traitements et dépenses communes de personnel (Diminution : 1 539 700 dollars)

26.7 Cette diminution est imputable essentiellement à la sous-utilisation des crédits prévus au titre des postes permanents (958 700 dollars), des postes temporaires (37 200 dollars) et des dépenses communes de personnel (470 800 dollars), les taux de vacances de poste ayant été supérieurs aux taux prévus au Cabinet du Conseiller juridique, à la Section des traités, à la Division de la codification, à la Division des questions juridiques générales et au Service du droit commercial international, par suite du gel du recrutement. Des économies ont également été réalisées au titre des groupes spéciaux d'experts (25 700 dollars), du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (3 900 dollars), des heures supplémentaires (6 600 dollars), de l'indemnité de représentation (5 200 dollars) et des services de consultants (31 600 dollars).

B. Frais de voyage (Diminution : 20 400 dollars)

26.8 La diminution nette à ce titre (20 400 dollars) résulte essentiellement de la réduction du programme de voyages initialement prévu par le Bureau des affaires juridiques, du fait des mesures d'économie.

C. Travaux contractuels d'imprimerie (Diminution : 865 100 dollars)

26.9 La diminution de 865 100 dollars enregistrée à cette rubrique s'explique notamment par les économies imputables au report des travaux contractuels d'imprimerie concernant 60 volumes du Recueil des Traités, sur les 160 volumes prévus dans le budget-programme de l'exercice en cours (655 100 dollars); l'édition espagnole du Répertoire de la pratique, Supplément No 5, volume I (19 000 dollars); les volumes 22 et 23 de la Série législative des Nations Unies (35 000 dollars); les actes de la Conférence des Nations Unies sur la succession d'Etats en matière de biens, archives et dettes d'Etat (138 600 dollars), toutes ces réductions ayant été effectuées dans le cadre des mesures d'économie. Le solde (17 400 dollars)

résulte des économies réalisées du fait que l'édition française de l'Index cumulatif No XVI du Recueil des Traités ne sera pas imprimée en 1987. Ces sommes font partie du compte qui est géré comme un tout par le Comité des publications.

D. Frais généraux de fonctionnement (Augmentation : 23 100 dollars)

26.10 Cette augmentation est imputable essentiellement à l'augmentation des frais d'entretien du matériel (17 500 dollars) pour le Bureau des affaires juridiques et à une augmentation au titre des communications téléphoniques interurbaines et internationales (6 400 dollars). Ces augmentations sont légèrement compensées par une réduction des dépenses de représentation (800 dollars), du fait des mesures d'économie.

E. Fournitures, accessoires, mobilier et matériel
(Augmentation : 7 100 dollars)

26.11 Les dépenses additionnelles à cette rubrique résultent de l'achat de matériel de traitement de textes pour le Service du droit commercial international à Vienne (11 800 dollars), augmentation partiellement compensée par une diminution des ressources prévues pour l'achat de matériel de traitement de textes à New York (4 700 dollars) en raison des mesures d'économie.

F. Subventions et contributions (Augmentation : 2 500 dollars)

26.12 L'augmentation de 2 500 dollars prévue à cette rubrique concerne les bourses octroyées dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
